



Traité Brakhot

Michna 4 - Chapitre 2

האומנין קורין בראש האילן או בראש הנדבך, מה שאין רשאים
לעשות כן בתפילה.

Les artisans (les ouvriers) [peuvent] réciter [le Shema] en haut d'un arbre ou sur un mur de pierre, ce qu'ils ne sont pas autorisés de faire pour la prière (la 'amida).



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions